



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2024/21

Nombre de ConseillersEn exercice : 14Présents : 11Votants : 13Pour : 13Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 10/09/2024, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LOUBERE Ch.

Mmes BARROUILLET M.P., BATS C., DEYRIS G., DUPONT N.

Étaient Excusés : Mme SAINT-AUBIN FREARD N. donne pouvoir à BOURDEAU P.

Mr LARRAZET Y. donne pouvoir à CARRERE F.

Mme BERGES G.

-----oooOooo-----

Objet : Délibération portant sur le renouvellement des conventions avec La Poste

La Poste a proposé aux communes la gestion de points de contact « La Poste Agence Communale » offrant les prestations postales courantes, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990.

La 1ère convention a été signée par la commune de Campagne en 2002, suivie d'un renouvellement en 2005 ; celle-ci est arrivée à son terme le 13 juillet 2017.

Le Maire expose le nouveau contrat de présence postale 2023 - 2025 et les modalités d'organisation de l'agence postale communale qui devient « point de contact du réseau de La Poste », offrant toute la gamme des services de la Poste.

Après étude de la convention de partenariat proposée, ainsi que des droits et obligations de chacune des parties.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 13 voix pour

- Décide de renouveler la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation forfaitaire de 1335 € par mois et conformément aux nouvelles modalités de gestion, avec des offres de service élargies et une rémunération valorisant l'activité.

- Charge M. Le Maire de signer la convention de partenariat proposée et toute pièce s'afférent à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
CARRERE Frédéric



Le Secrétaire de séance,
DUFAU Bertrand